



Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge
Secrétariat : SBV

Gevrey-Chambertin, le 26 juin 2020

Madame ZITO Florence
Présidente de la
Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge

A

SNCF RESEAU
Infrarail – Etablissement Industriel Bourgogne
Venarey-lès-Laumes / Saulon-la-Chapelle
Route de Bussy
21 150 VENAREY-LES-LAUMES

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Avis sur la note de calcul définissant les dimensions et le fonctionnement du bassin de traitement des eaux pluviales du site SNCF de Saulon-la-Chapelle

Référence : 2020_09_SNCF

Madame, Monsieur,

Par courriel, reçu le 16 juin 2020, vous m'avez transmis la note technique de dimensionnement et de fonctionnement du bassin visant à traiter les eaux pluviales du site ferroviaire de Saulon-la-Chapelle.

La CLE a bien noté que ce dossier relève de l'instruction de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, étant entendu qu'il s'agit ici d'un site « Installation classée pour la protection de l'environnement ».

Le dossier a ainsi été étudié à l'aune du SAGE de la Vouge révisé, du 3 mars 2014, comprenant notamment avec :

- Objectif général II : Maîtriser, encadrer et accompagner l'aménagement du territoire ;
- Objectif général III : Restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines en luttant contre les facteurs d'eutrophisation et toutes les autres formes de pollutions présentes sur le bassin ;
- Disposition II – 3 : Compenser les zones imperméabilisées
- Disposition III – 5 : Limiter l'impact des réseaux viaires et des zones imperméabilisées
- Règle 1 : Traitement de l'imperméabilisation des sols

La CLE a noté que :

- Le projet de traitement des eaux pluviales correspond à une superficie totale de 305 000 m² dont 82 427 m² qui sont raccordés au réseau de traitement des eaux pluviales ;
- Le réseau et son bassin de traitement ont déjà été réalisés ;
- Les principales caractéristiques du système de traitement sont les suivantes :
 - Un débit de fuite de 152.5 l/s (correspond à un débit de rejet de 5 l/s/ha) ;
 - Un volume utile du bassin de 2 432 m³ ;
 - Un traitement par Débourbeur, Séparateur à Hydrocarbures pour un débit de 152.5 l/s ;
 - Une vanne d'obturation en cas de pollution empêchant une contamination du milieu naturel ;
 - Une station de refoulement (3 pompes) permettant un refoulement des eaux en direction du bassin de rétention dès que le débit instantané sera supérieur à 152 l/s (en fonctionnement normal).

Les données ci-avant sont conformes aux dispositions et règles du SAGE de la Vouge.

Enfin, je vous confirme que le chargé de missions, animateur de la Commission Locale de l'Eau, s'est rendu sur place le 3 mars 2020 et a pu constater la réalisation du système de traitement des eaux.

Au regard des éléments que vous m'avez transmis et à la visite in-situ, la CLE de la Vouge valide la note de calcul définissant les dimensions et le fonctionnement du bassin de traitement des eaux pluviales du site SNCF de Saulon-la-Chapelle.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

La Présidente de la CLE de la Vouge
Florence ZITO



Copie pour information à :

- Monsieur le Maire de la commune de Saulon-la-Chapelle
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges

CLE Vouge – 25 avenue de la gare – 21 220 Gevrey Chambertin
Téléphone : 03-80-51-83-23
Courriel : bassinvouge@orange.fr
Site Internet : www.bassinvouge.com
www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge